



MANDAT CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT - COMITÉ DE PROJET

Date d'entrée en vigueur	15 juin 2023
Date de la dernière révision	6 mars 2024
Date de révision prévue	novembre 2024
Remplace et/ou modifie	
Approuvé par et date	6 mars 2024
Date d'archivage	
Annexe(s) à la présente politique	ANNEXE A du mandat du CP-CNE

Objectif et mandat

Au nom du conseil d'administration de Rowing Canada Aviron (RCA), les membres du **Comité de projet du Centre national d'entraînement** (CP-CNE) dirigeront tous les aspects de la création du Centre national d'entraînement (CNE) qui sera construit à Quamichan Lake, en Colombie-Britannique, y compris la conception du CNE, la campagne de financement pour le CNE et l'acquisition (soit directement, soit avec la coopération d'une autre société à but non lucratif) du terrain et de la construction du CNE.

Le CP-CNE supervisera l'ensemble du projet et dirigera trois sous-comités qui seront responsables de la conception (« **Comité de conception** » (CC)), de la campagne de financement (« **Comité de campagne de financement** » (CCF)) et de la construction (« **Comité de construction du projet** » (CCP)) du CNE, comme indiqué ci-dessous. Tous les membres des comités et sous-comités seront nommés par le conseil d'administration de RCA et pourront être révoqués ou remplacés en cas de besoin.

Le CP-CNE aura les tâches et l'autorité suivantes :

- Établir le cadre d'un budget global couvrant tous les aspects du CNE, depuis l'acquisition et l'aménagement du terrain, l'acquisition d'équipements, la construction d'infrastructures, l'aménagement du bas de plage et les coûts opérationnels prévus du centre (tous ces éléments sont soumis à l'approbation finale du conseil d'administration de RCA).
- Consulter le personnel et les athlètes de RCA pour déterminer leurs besoins en matière d'installations (cela peut inclure un examen de hangars à bateaux similaires dans le monde de l'aviron pour évaluer le cadre du CNE).
- Déterminer les parties prenantes et les utilisateurs du CNE, les droits de chaque partie en ce qui concerne l'utilisation du CNE et les obligations de chacun en matière de contribution aux coûts d'investissement et aux coûts opérationnels. (Cela couvrira les différents niveaux de parties prenantes/utilisateurs, de Sports Canada, par le biais de son accord de contribution, aux organismes locaux).
- Déterminer dans quelle mesure RCA peut s'adapter à la participation des groupes communautaires désirant utiliser l'installation, tels que les clubs d'aviron de la région, les écoles, les tribus Cowichan ou autres, et à leurs droits d'accès et d'utilisation.

- Examiner et réviser, de temps à autre, les quatre phases actuellement prévues pour le développement des installations du bord du lac et sur la terre ferme (voir annexe A), y compris les répercussions de ces phases sur le calendrier de la campagne de financement et de la construction.
- Assurer la liaison avec les autorités municipales, provinciales et fédérales en ce qui concerne les droits, le financement, les questions environnementales, l'approvisionnement en eau, l'emplacement du site, le zonage et les conditions contractuelles.
- Déterminer les droits de nomination que RCA est prête à accepter pour les donateurs principaux et la reconnaissance générale des donateurs.
- Assurer la liaison avec les groupes communautaires intéressés dans la mesure où des questions se posent et doivent être résolues en ce qui concerne le développement du CNE.
- Superviser, par l'intermédiaire du comité de construction du projet, l'engagement et le recours aux services d'un architecte, le cas échéant, pour résoudre les questions relatives à la conception et au coût du projet.
- Approuver les conditions générales de tous les documents d'appel d'offres et des contrats définitifs avant leur finalisation et leur exécution.
- Assurer la liaison avec chacun des sous-comités décrits ci-dessous afin de déterminer le calendrier et la disponibilité du financement, des ressources et du personnel, ainsi que les répercussions de ces éléments sur les travaux de chacun des autres comités et sur le projet global du CNE.

Membres et durée du mandat

Le CP-CNE sera composé des membres suivants :

- Administrateur(trice) ou ancien(ne) administrateur(trice) de RCA (président(e) du comité)
- Administrateur(trice) de RCA (vice-président(e) du comité)
- Trésorier(ère) de RCA (s'il ou elle n'est pas président(e) ou vice-président(e))
- Chef de la direction de RCA (CEO)
- Directeur(trice) de haute performance de RCA (DHP)
- Représentant(e) du conseil des athlètes (si un(e) représentant(e) est proposé(e) par le conseil des athlètes)
- Président(e) de CCP - Personne de la communauté RCA ayant une expertise dans le domaine de la construction
- Président(e) du CC - Personne de la communauté de RCA ayant une expertise en matière de conception
- Président(e) du CCF - Personne de la communauté RCA ayant une expertise en matière de campagne de financement
- Personne de la communauté de North Cowichan possédant une expertise ou une expérience en rapport avec le projet

Le comité appréciera aussi l'expertise d'un(e) représentant(e) local(e) autochtone qu'il ou elle consultera tout au long du processus.

Le (ou la) président(e) doit posséder de solides compétences en matière de présidence, de communication et de recherche de consensus, et sera responsable de fournir des informations générales au conseil d'administration de RCA.

Le CP-CNE bénéficiera du soutien administratif d'autres membres du personnel de RCA (non-membres du comité) ainsi que d'un(e) conseiller(ère) stratégique indépendant(e), le cas échéant. Ces groupes de soutien ne seront pas considérés comme des membres et ne disposeront d'aucun droit de vote sur les questions examinées par le CP-CNE.

Toutes les nominations à chacun des quatre comités sont faites pour toute la durée de l'existence du comité et, dans le cas des administrateurs de RCA, indépendamment du fait que la personne nommée continue ou non à être administrateur(trice) de RCA pendant toute la durée de l'existence du comité. Le conseil d'administration de RCA peut remplacer un membre du comité de temps à autre. Si un membre n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions ou doit se retirer, un membre équivalent peut être nommé par le conseil d'administration de RCA.

Une fois que le CP-CNE et chaque sous-comité auront assumé leurs responsabilités telles qu'elles sont définies dans le présent document, leur mandat pourra être considéré comme terminé et le comité pourra être dissous. Le conseil d'administration de RCA déterminera le rôle futur du comité, le cas échéant, une fois qu'il aura rempli sa fonction principale.

Engagement de tous les membres du comité et des sous-comités :

- Travailler par consensus.
- Assumer la responsabilité de tâches spécifiques et s'efforcer de les mener à bien dans les délais impartis.
- Exprimer/communiquer les préoccupations concernant les décisions, les actions et/ou les processus au sein du comité et parler d'une seule voix une fois que les décisions ont été prises.
- Participer aux réunions régulières et/ou aux réunions Zoom convenues par le comité.
- Répondre aux demandes de contribution dans un délai de 48 heures à quatre jours, en fonction de la situation, et accepter, quand les circonstances empêchent un membre du comité de participer à une décision particulière, d'en informer rapidement le (ou la) président(e) et de soutenir le consensus du reste du comité.
- Respecter et valoriser le temps des autres membres du comité - Les réunions auront lieu à l'heure, comme prévu, et ne dureront pas plus de 45 à 60 minutes. Les réunions seront organisées et productives, les tâches étant assignées et programmées de manière à ce que les membres ne se sentent pas submergés par les responsabilités.

Responsabilités spécifiques des sous-comités

Une fois que le CP-CNE a déterminé les exigences de l'installation et son budget, il charge le « comité de conception » d'élaborer les plans pour l'appel d'offres et l'acceptation par le CP-CNE et le conseil d'administration de RCA.

Le « comité de conception » (CC) du CNE aura le mandat suivant :

- Conception (ou adaptation de la conception actuelle) jusqu'aux plans finaux pouvant être chiffrés et réaffirmant le budget par le biais d'un avant-métré.
- Assurer la liaison avec tous les futurs utilisateurs du CNE approuvés par le CP-CNE (voir ci-dessus) afin de veiller à ce que toutes les parties concernées soient représentées dans la conception et la fonctionnalité de l'infrastructure du CNE.
- Rendre compte au CP-CNE en temps voulu du calendrier des travaux de conception et de toute incidence de la disponibilité du financement sur les travaux de conception et le projet global du CNE.

Le comité de conception sera composé des membres suivants :

- Président(e) - Personne de la communauté de RCA ayant une expertise dans la conception de projets de cette nature
- Architecte
- Directeur(trice) de haute performance de RCA (DHP)
- Représentant(e) du conseil des athlètes (si un(e) représentant(e) est proposé(e) par le conseil des athlètes)

- Administrateur(trice) de RCA

Le « **comité de campagne de financement** » (CCF) aura le mandat suivant ;

- Recueillir des fonds initiaux pour permettre au CC (avec l'approbation du CP-CNE) d'engager l'architecte et les consultants nécessaires.
- Recueillir des fonds conformément au budget établi par le CP-CNE pour chacune des quatre phases du CNE (voir annexe A).
- S'engager et travailler avec des professionnels de la collecte de fonds pour atteindre les objectifs.
- Peut créer des « groupes de travail » composés de personnes choisies par le CCF pour assister le comité dans des fonctions spécifiques.
- Développer une base de données de donateurs ou de donateurs potentiels pour l'utilisation future de RCA.
- Élaborer un plan de marketing pour sensibiliser la communauté de RCA et la vallée de la Cowichan au CNE et susciter leur engagement et leur soutien.
- Assurer la liaison avec l'équipe des communications de RCA pour garantir une approche et un message coordonnés aux donateurs et à la communauté.
- Assurer la liaison avec le CCP en cas de dons « en nature » qui peuvent être utiles ou avoir des répercussions sur les travaux de construction.
- Rendre compte au CP-CNE en temps utile du calendrier et de la disponibilité du financement et des répercussions de ces éléments sur les travaux de chacun des autres comités et sur le projet global du CNE.

Le CCF sera composé des membres suivants :

- Président(e) - Personne de la communauté RCA ayant une expertise dans les projets de collecte de fonds de cette nature.
- Administrateur(trice) de RCA
- Collecte de fonds professionnelle
- Trois à quatre membres de la communauté de RCA ayant des relations avec les anciens, les entreprises et la communauté.

Le « **comité de construction du projet** » (CCP) ne sera pas actif tant que le CP-CNE n'aura pas obtenu l'assurance que les fonds nécessaires sont en place. Le mandat du CCP sera le suivant :

- Superviser et approuver toutes les demandes de propositions, les appels d'offres et l'approbation des contrats pour l'acquisition et la construction du CNE tel qu'il a été conçu.
- Assurer une surveillance et un contrôle adéquats de la construction du CNE.
- Approuver toutes les factures et les paiements pour les biens et les services et les transmettre aux services financiers de RCA pour approbation finale et traitement conformément aux politiques et procédures de gestion financière de RCA.
- Traiter tous les ordres de modification et contrôler les coûts y afférents en prenant des dispositions adéquates en cas d'imprévu.
- S'assurer que tous les permis sont en place et que le code du bâtiment et les exigences de l'installation sont respectés.
- Garantir une assurance adéquate et appropriée pour la construction du CNE.
- Superviser et assurer une comptabilité adéquate du projet et l'établissement de rapports à l'intention du CP-CNE et du conseil d'administration de RCA, avec le soutien du gestionnaire des finances et du trésorier de RCA.
- Créer un outil de suivi qui résume l'état de tous les engagements juridiques pour l'achat et la construction afin que des mises à jour puissent être faites en temps utile au conseil d'administration de RCA.

- Rendre compte au CP-CNE en temps utile de l'avancement de chaque étape de l'achat et de la construction et de l'impact de tout retard dans le financement ou la construction sur la réalisation du projet de CNE.

Le CCP sera composé des membres suivants :

- Président(e), membre de la communauté RCA ayant une expérience dans le domaine de la construction et de la gestion de projets.
- Architecte
- Chef de projet (au fur et à mesure de l'embauche)
- Administrateur(trice) de RCA - avec connaissances juridiques
- Administrateur(trice) de RCA - Trésorier(ère)

Résumé des décisions

Chaque comité désignera une personne qui fera office de secrétaire pour enregistrer les décisions prises par le comité et ces décisions seront diffusées aux membres du comité dans les quatre jours ouvrables suivant chaque réunion/conférence téléphonique. Quand la charge de travail ne permet pas de respecter ce délai, un résumé des actions sera diffusé dans les 48 heures, accompagné du délai prévu pour la diffusion du résumé des décisions. Une copie du résumé des décisions sera adressée au (ou à la) président(e) et au (ou à la) vice-président(e) du CP-CNE et incluse dans les rapports trimestriels destinés au conseil d'administration de RCA.

Responsabilité :

Le CC, le CCF et le CCP feront périodiquement rapport au CP-CNE sur les progrès réalisés par le sous-comité concerné. Les rapports comprendront une évaluation des risques associés à chacune des tâches actuelles du comité. Les rapports doivent être présentés au moins une fois par trimestre. Quand une décision doit être prise en dehors du champ d'autorité du sous-comité, le (ou la) président(e) de ce comité soumettra une proposition au CP-CNE pour examen et approbation, avec une justification claire et des preuves à l'appui.

Le CP-CNE rendra compte périodiquement au conseil d'administration de RCA des progrès réalisés par le comité et les sous-comités. Les rapports comprendront une évaluation des risques associés à chacune des tâches actuelles du comité. Les rapports doivent être présentés au moins une fois par trimestre. Quand une décision doit être prise en dehors du champ d'autorité du CP-CNE, le (ou la) président(e) du comité soumettra une proposition au conseil d'administration de RCA pour examen et approbation, avec une justification claire et des preuves à l'appui.

Toutes les dépenses liées à un aspect quelconque du CNE doivent être approuvées par le conseil d'administration de RCA, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autorité déléguée au CP-CNE, ou les approbations budgétaires faites par le conseil d'administration pour le CP-CNE. Le CP-CNE peut ensuite déléguer les approbations nécessaires ou établir des calendriers d'autorisation dans le cadre desquels le sous-comité concerné ou la personne à laquelle l'autorité a été déléguée peut engager des dépenses dans le cadre des dépenses approuvées.

RCA tiendra une comptabilité séparée pour le projet CNE afin que toutes ces dépenses et tous ces revenus puissent être suivis et comptabilisés à la fois dans le cadre de la comptabilité financière de RCA et sur une base autonome pour le projet CNE.

ANNEXE A du mandat du CP-CNE

Phases	Étapes principales/objectifs
Première phase : Acquisition de terrains	Contrat d'achat signé par toutes les parties en 2022. L'achèvement est prévu pour le 31 mars 2024.
Phase 2 : Infrastructure du littoral et quais	Achévé en 2023
Troisième phase : Construction de Shell House	Achèvement - décembre 2025
Quatrième phase : Construction d'un centre sur la terre ferme	Achèvement - 2026 à 2028